



Photo: Hervé Vincent/AVECC



Grambois, Vacluse.

PAYSAGE DU LUBERON EST-IL POSSIBLE D'AGIR ET COMMENT ?

Jean CABANEL*

Ce texte est issu d'une conférence donnée le 3 juin 2001 à l'abbaye Saint-Hilaire, sous l'égide de l'association Luberon Nature.

Découvrir le Luberon c'est entrer dans un paysage enchanteur avec ses montagnes qui l'encadrent, ses villages perchés sur des promontoires, ses forêts et surtout l'omniprésence d'une agriculture riche et variée qui assure, lâchons le mot, l'essentiel de la beauté de l'ensemble. Le paysage est d'abord ce qui est non construit, le vide où se trouvent toutes sortes de richesses agricoles mais aussi floristiques et faunistiques naturelles; c'est lui qui donne sa valeur à la région; c'est lui qui assure la liaison entre ses diverses composantes; c'est lui aussi qui est convoité et vulnérable malgré les efforts militants des associations mais surtout le dynamisme de ses agriculteurs qui savent tirer du sol des produits remarquables.

C'est sur eux, en définitive, que repose l'avenir culturel du Luberon. Le paysage agricole, façonné par des générations d'hommes et de femmes, est en effet un patrimoine d'une valeur culturelle au moins aussi grande que les monuments. Pourtant notre pays maniaque des objets n'a pas pris conscience de cette importance. Cette attitude est d'autant moins explicable que les espaces conditionnent la qualité des constructions. En effet, l'architecture des bâtiments a été conçue et n'a de valeur que par rapport aux vues qui s'offrent à partir d'eux. C'est le paysage emprunté aux propriétés environnantes (pour reprendre un concept chinois et japonais particulièrement pertinent) qui a conditionné la création architecturale.

L'enjeu est d'importance. La question est de savoir s'il est possible de maintenir ce cadre non bâti et comment.

En premier lieu il ne faut pas se tromper d'économie. Après une recherche effrénée des rendements les agriculteurs les plus en pointe se sont aperçus que les marchés porteurs, ceux qui permettent les meilleures marges, sont ceux des productions de qualité tant sur le plan gustatif que biologique; ils sont aussi les plus favorables à la préservation de la qualité de l'eau et de l'environnement en général. L'agriculture de notre pays bénéficie d'un atout remarquable: la tradition des appellations selon les terroirs qui créent, sous réserve que la qualité soit effective, des niches économiques permettant de se protéger dans une certaine mesure contre les productions indifférenciées du marché mondial, si existent, évidemment, les modes de commercialisation et de communication adéquats.

À ce titre les paysages du Luberon, du fait de leurs qualités, peuvent devenir des outils médiatiques puissants. Les images de paysage sont d'ailleurs largement utilisées pour assurer la promotion commerciale de nombreux vins, fromages, fruits...

Malgré tous ces atouts, l'inquiétude demeure. Comment un agriculteur pourrait-il résister à des offres d'achat de terrain à un prix qui lui permettrait en un jour de gagner plus qu'en dix ans de labeur, parfois davantage? On rejoint là le problème du « mitage » qui est une calamité dans notre pays d'autant plus inexcusable que notre principale industrie, le tourisme, repose pour une large part sur la variété et la beauté de nos paysages. Pourtant le mitage n'est pas une fatalité. Ce n'est pas le prix à payer au développement comme certains veulent le faire croire. Il n'existe pas dans des

* Ancien chef de la Mission du Paysage (Ministère de l'environnement).

pays ayant des caractéristiques proches des nôtres et qui ont des performances économiques au moins aussi importantes que nous comme l'Allemagne ou la Grande-Bretagne; et la Toscane qui à certains égards ressemble au Luberon a su admirablement protéger ses espaces. Ils y parviennent par des règles d'aménagement simples, compréhensibles par tous qui sont de ce fait applicables et appliquées à la lettre, par des exemptions fiscales sur les terrains agricoles ou ayant un intérêt environnemental. À ce sujet il me semble aberrant que le ministère de l'Équipement ait refusé de dégager les faibles moyens nécessaires pour qu'une de ses instances importante, le Conseil général des ponts et chaussées, effectue une étude comparative des moyens et méthodes utilisés par ces pays pour parvenir à un meilleur résultat que le nôtre.

Par ailleurs, dans ces pays voisins les services publics disposent des compétences nécessaires et en nombre suffisant en la matière: architectes, architectes-paysagistes, aménageurs, urbanistes. Ce qui est loin d'être le cas en France.

Nous sommes passés insensiblement de la question de la possibilité à celle des moyens. Il faudrait cependant revenir sur un problème soulevé en 1971 dans le numéro de « Luberon Nature » consacré, d'ailleurs, au projet de création du parc régional, par Dominique Dekester: « *Comment gérer un espace qui appartient à de multiples propriétaires?* » C'est un problème fondamental. En d'autres termes, est-il possible et légitime de mener des politiques de paysage compte tenu de la multiplicité des acteurs? Il est d'autant plus difficile d'y répondre que des écrits décrivant de telles politiques font défaut, du moins à ma connaissance. Certes les géographes ont admirablement décrit et expliqué les différents paysages mais je n'ai rien lu sur les projets paysagers qui sous-tendent les aménagements du territoire et qui se constatent toujours sur le terrain. J'en ferai un bref inventaire.

• **Les Romains** ont inscrit sur le sol l'esthétique des militaires faite de voies rectilignes, de villes en damiers. Ils ont imposé ainsi les valeurs d'ordre d'un colonisateur à vocation universelle. Ils ont, sur le plan agricole, importé les techniques hydrauliques qui ont contribué à la prospérité des pays conquis et ainsi à la pacification des régions qui les composent.

• **Les Cisterciens** se sont attachés à mettre en valeur des sols ingrats pour répondre à leurs aspirations de vie ascétique et pour pouvoir nourrir les populations affamées. Ils se sont installés dans des zones marécageuses qu'ils ont drainées et dans des reliefs escarpés où ils ont multiplié des terrasses de culture. Ils ont créé des réseaux hydrauliques de canaux, d'étangs qui subsistent et certains fonctionnent encore. Ils ont engendré la richesse à partir de la pauvreté.

• Le projet paysager de la Renaissance a été représenté dans les années 1340 en un lieu de pouvoir par **la fresque du bon gouvernement** d'Ambrogio Lorenzetti. Elle peut toujours être contemplée au Palais communal de Sienne. Il exprime une volonté politique d'harmonie entre ville et campagne, avec le souci de créer des aménagements publics destinés à favoriser le développement agricole: ponts en pierre, chemins bien tracés, création de murs de soutènement pour les terrasses de culture... Le paysage de la Toscane, par exemple, demeure fortement marqué par l'idéal préfiguré dans cette fresque.

• Au VII^e siècle **Versailles** considéré dans sa globalité (le parc, beaucoup plus étendu que de nos jours, le château, la ville) inscrit sur le territoire ce que devait être un État qui ne se concevait alors que regroupé autour du roi. Le parc reprend la tradition cistercienne du défrichement et son ornementation est conçue pour être le miroir du ciel (par exemple l'orientation des regards est inverse à ce qu'elle devrait être dans la réalité). De son côté le château représente la continuité en associant l'autrefois (côté cour, façade Louis XIII) et l'avenir (côté jardin, façade moderne). Il convient de souligner que, malgré son étendue, ce projet se déployait sur des terrains dont Louis XIV avait la maîtrise et sur lesquels Le Nôtre a pu donner la pleine mesure de ses talents.

• Sous la Révolution française, **François-Antoine Rauch** a assuré par ses écrits, en particulier « *Harmonie hydro-végétale et météorologie* » et les « *Annales européennes de physique végétale et d'économie publique* », un projet d'aménagement qui utilise les dynamiques de la nature pour satisfaire les besoins alimentaires des hommes. C'est véritablement un projet paysager dans la mesure où les valeurs sociales, morales, les préoccupations

pations esthétiques sont sans cesse présentes dans ses propositions. Il est remarquable qu'à la fin du XIX^e siècle, le paysage de nos campagnes ait correspondu à celui qu'avait imaginé Rauch dont l'influence a dû être beaucoup plus importante que le laisse supposer l'oubli où il est tombé.

- Le Second Empire, sous l'influence personnelle de **Napoléon III**, développe un modèle urbain structuré par un réseau de parcs, jardins, squares, avenues plantées et il favorisa la création de paysages spécifiquement touristiques.

- Au cours des années 1961-1970, sous l'impulsion initiale de **Paul Delouvrier**, des schémas d'aménagement affirment une ambition paysagère pour assurer l'équilibre ville/campagne. Celui relatif à la Loire Moyenne est particulièrement explicite en ayant pour titre « *Vers la Métropole-Jardin* ». Malheureusement, faute de volonté des pouvoirs publics et de moyens, les résultats de ces travaux n'ont vraiment pas été à la hauteur des intentions et des espoirs qu'ils avaient fait naître.

- Je voudrais, pour terminer, souligner l'apport remarquable en matière de paysage d'aménagement d'un agriculteur, **Maxime Viallet**, qui, le premier, a réussi à convaincre les membres de la coopérative de

Beaufort, qu'il présidait, de l'intérêt d'assurer le lien entre qualité des produits, maintien des agriculteurs, qualité des espaces et performances commerciales et économiques. Pour se convaincre du succès de son entreprise, il suffit de constater le prix du fromage de Beaufort par rapport à ses concurrents et de parcourir le paysage où il est élaboré.

De ce survol des politiques et des projets qui ont permis de modeler et de maîtriser les paysages on peut avancer quelques idées :

- On peut parler de politique de paysage quand la démarche d'aménagement du territoire comporte une préoccupation esthétique en correspondance avec les croyances, les valeurs de la société.

- On ne peut pas parler de politique de paysage quand les moyens nécessaires, en compétences et financiers, ne sont pas mis en place.

- Une politique du paysage peut être exprimée ou déclenchée par des représentations picturales, des créations de jardins, des écrits didactiques ou, plus généralement, s'inscrire sur le terrain en fonction des croyances religieuses ou philosophiques.

- Une politique d'aménagement du territoire uniquement fonctionnelle ne peut pas être considérée comme paysagère.

BIBLIOGRAPHIE

CABANEL Jean, 2000, *Aménager les paysages*, Publibook.com, 200 p. (disponible sur le site Internet <http://www.publibook.com> ou au 01 47 00 05 07).

DEKESTER Dominique, 1971, Rêves autour du statu quo... ou réalisme d'une évolution voulue et concertée? *Les cahiers de Luberon Nature*, n° spécial Parc régional, p. 26-28.

DELOUVRIER Paul Dir., 1977, *Le schéma d'aménagement de la Loire moyenne et sa mise en œuvre: vers la Métropole-jardin*, OREAC, Orléans.

LARRÈRE Raphaël, 1998, Les utopies de François-Antoine Rauch ou comment sortir de la physiocratie tout en maintenant l'homme dans la nature, in TINLAND Franck Dir., *Nouvelles sciences - Modèles techniques et pensée politique de Bacon à Condorcet*, Éd. Champ Vallon, Coll. « Milieux », Seyssel, pp. 143-157.